MULTIMMOBILIER 2

SITUATION AU 4E TRIMESTRE 2018 - VALIDITÉ 1ER TRIMESTRE 2019

SCPI D'ENTREPRISE À CAPITAL VARIABLE

Créée en 1991, sa croissance régulière lui a permis de constituer un patrimoine en immobilier tertiaire diversifié et principalement situé sur Paris, en Île-de-France et en Europe. Grâce aux nouveaux capitaux collectés, Multimmobilier 2 diversifie chaque année davantage son patrimoine.

CARACTÉRISTIQUES JURIDIQUES

Date de création : 17/12/1991
N° de siren : 383 839 321 RCS Paris
Durée : 50 ans
Capital maximum statutaire : 450 000 050 €
Visa AMF : SCPI n° 17-08 du 28/03/2017
Société de gestion : La Française Real Estate Managers
Agrément AMF n° GP-07000038 du 26/06/2007 et **AIFM** en date du 24/06/2014
Dépositaire : CACEIS Bank

Chiffres clés (au 31/12/2018)

Nombre d'associés	**12 746**
Nombre de parts	**1 028 675**
Capital social effectif	**313 745 875 €**
Variation depuis le 01/01/2018	**+15 466 245 €**
Capitalisation	**823 968 675 €**
Prix de souscription*	**801,00 €**
Valeur de retrait	**736,92 €**
Valeur de réalisation**	**ND**
Valeur IFI 2019 préconisée**	**ND**

Situation d'endettement

Autorisation statutaire (% de la dernière valeur de réalisation)	**20,00 %**
Dettes et engagements au 31/12/2018	**18,77 %**

** Dont commission de souscription égale à 9,60 % TTC, soit 76,90 € TTC.*
*** Disponibles dans le prochain bulletin trimestriel suite à l'arrêté comptable du 31/12.*

15, rue Pasteur – Levallois-Perret (92)

ACTUALITÉS DE LA SCPI

Marché des parts

Le volume des capitaux collectés, similaire à celui du trimestre précédent, a atteint **10 millions d'euros** desquels 4,3 millions ont assuré la contrepartie au retrait de 5 399 parts. Les ressources nouvelles s'élèvent à 5,8 millions d'euros ; elles ont permis de financer les acquisitions décrites ci-contre.
Au 31 décembre 2018, aucune part n'est en attente de retrait et Multimmobilier 2 capitalise **824 millions d'euros.**

Nouvelles souscriptions	7 271
Souscriptions compensant les retraits	5 399
Parts en attente de retrait au 31/12/2018	-

Délai de jouissance des parts
Souscription : les parts souscrites portent jouissance le 1er jour du 4e mois qui suit le mois de souscription.
Retrait : les parts souscrites cessent de porter jouissance le 1er jour du mois suivant celui au cours duquel le retrait a eu lieu.

Informations Conseil de surveillance

La réunion de votre Conseil s'est tenue le 17 décembre dernier. Il a été présenté et apprécié les acquisitions et arbitrages réalisés au cours de la période récente (cf. ci-contre). Un point détaillé a été fait sur les modalités de financement bancaire dont l'encours voisin de 19 % de la valeur de réalisation au taux moyen de 1,5 % est conforme aux objectifs préalablement fixés. Les prises à bail des nouveaux locataires et les renouvellements de baux se traduisent encore par des ajustements de valeurs locatives et les mesures d'accompagnement, quoique légèrement en baisse, pèsent sur les recettes de la SCPI et donc son résultat et ce en dépit de l'évolution favorable du taux d'occupation du patrimoine de la SCPI en partie liée à l'arbitrage de plusieurs surfaces dont 38 % vacantes. Aussi la distribution de l'exercice 2018 se limite à 34,44 euros par part conduisant à fixer le dernier acompte du trimestre à 6,81 euros. Au-delà, les comptes prévisionnels dégagent un résultat annuel en 2019 devant permettre une distribution de revenus sur la base d'un nouvel acompte trimestriel à 8,43 euros par part, correspondant à un taux de rendement de 4,2 %.

Par ailleurs, les mandats de tous les membres de votre conseil arrivent à leur terme. Ainsi, lors de la prochaine assemblée générale, 7 à 12 associés sont à désigner pour une durée de 3 ans. Les associés souhaitant faire acte de candidature peuvent adresser leur lettre mentionnant leur adresse + téléphone et courriel, accompagnée de leur curriculum vitae **avant la date du 27 février 2019 à la société de gestion par courrier : La Française REM – Service juridique produits immobiliers – 128 bd Raspail, 75006 Paris.**

Commentaire de gestion

En 2018, la collecte nette de Multimmoblier 2 s'élève à 40,6 millions d'euros. Ces ressources nouvelles ont contribué au financement des 5 investissements réalisés en 2018 pour 58 millions d'euros dont 3 ce dernier trimestre (voir ci-contre).
En 2018, la SCPI a parallèlement poursuivi sa stratégie d'arbitrage d'actifs non stratégiques avec 8 immeubles cédés pour plus de 19 millions d'euros qui ont permis de résorber près de 4 000 m² de surfaces vacantes.
Ce trimestre la situation locative est restée stable avec une légère augmentation du taux d'occupation physique de 0,5 point à 92,7 % à fin décembre. Le taux d'occupation financier est par contre en hausse sensible à 91,4 % sur la période en raison de la baisse des mesures d'accompagnement consenties aux nouveaux locataires.
Ce 4e trimestre a été marqué par la prise d'effet de 3 baux significatifs, SATEC dans le Hub à Levallois-Perret (92), AUDIREP, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt (92) et CAP GEMINI à Issy-les-Moulineaux (92).
En dépit de ces bons taux d'occupation, l'exploitation locative du patrimoine est impactée par la vacance du Shine à Levallois-Perret (92) livré en septembre 2018 et représentant 1,5 % de taux d'occupation financier.
Des négociations de loyers ont également dues être consenties et l'exercice n'a pas particulièrement bénéficié de produits locatifs exceptionnels. Compte tenu des réserves et des résultats de votre SCPI la société de gestion a ajusté le montant du dernier acompte 2018 à 6,81 euros.

REVENUS DISTRIBUÉS

Exercice 2018	**34,44 €**
- dont distribution des réserves	ND*
Taux de distribution sur valeur de marché 2018	**4,30 %**
1er trimestre (versé le 30/04/2018)	9,21 €
2e trimestre (versé le 30/07/2018)	9,21 €
3e trimestre (versé le 30/10/2018)	9,21 €
4e trimestre (versé le 30/01/2019)	6,81 €
- dont plus-value	-
- dont produits financiers	-
- après prélèvements sociaux	6,81 €
- après prélèvements fiscaux et sociaux	6,81 €

Variation du prix de part 2018	TRI 5 ans	TRI 10 ans	TRI 15 ans
0,00 %	4,61 %	5,03 %	6,72 %

** Disponible dans le prochain bulletin trimestriel suite à l'arrêté comptable du 31/12.*

La mesure de cette performance, nette de tous frais, confirme la nature immobilière de cet investissement dont les résultats s'apprécient sur le long terme. ***Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.***

Résidence Pierre & Vacances – Deauville (14)

Quartier WEST – Essen – Allemagne

ACTIVITÉ LOCATIVE DE LA SCPI CE TRIMESTRE

Principaux mouvements du trimestre

RELOCATIONS, RENÉGOCIATIONS ET RENOUVELLEMENTS

Type	Adresse	Nature	Surface relouée QP (m²)	QP SCPI (%)
BUR	Le Hub - *4, place du 8 mai 1945 92300 LEVALLOIS-PERRET*	Location	688	14 %
BUR	*175-177, rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT*	Location	329	100 %
BUR	Aviso C *15, rue Jean Jaurès - 92800 PUTEAUX*	Location	153	50 %
BUR	*2, rue Maurice Mallet 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX*	Location	1 261	28 %

LIBÉRATIONS

Type	Adresse	Surface libérée QP (m²)	QP SCPI (%)
BUR	*2, rue Maurice Mallet - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX*	1 262	28 %
BUR	Le Président - *40-42, avenue Georges Pompidou - 69003 LYON*	202	100 %
BUR	Activillage - *13-17 allée de Gingkos - 69500 BRON*	232	100 %

PRINCIPALES SURFACES VACANTES

STOCK DE LOCAUX VACANTS **18 280 m²**

Type	Adresse	Surface vacante QP (m²)	QP SCPI (%)
BUR	*235, rue du Jour se lève - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT*	2 139	100 %
BUR	Shine - *70, rue de Villiers - 92300 LEVALLOIS-PERRET*	1 625	45 %
BUR	Le Sadena *34-34 bis et 36, rue Antoine Primat - 69100 VILLEURBANNE*	1 728	40 %
BUR	Aviso Bât. C - *15, rue Jean Jaurès - 92800 PUTEAUX*	819	50 %
BUR	Vélizy Valley Bât. Avenir *18, rue Grange Dame Rose - 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY*	1 345	67 %
BUR	Front Office *12 à 16, rue Sarah Bernhardt - 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE*	763	7,5 %

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE CE TRIMESTRE

Investissement en direct

Les investissements déjà réalisés sont donnés à titre d'exemple qui ne constitue pas un engagement quant aux futures acquisitions de la SCPI.

Type	Adresse	Surface (m²) de l'immeuble	Prix d'acquisition AEM* HT	QP SCPI (%)
BUR	*15, rue Pasteur - 92300 LEVALLOIS-PERRET* (voir descriptif page 3)	1 716 m²	16 547 374 €	55 %

** AEM : Acte en mains (tous frais d'acquisition inclus).*

Investissement en France via la SCI LF Open

Ce trimestre votre SCPI a participé à l'augmentation de capital de la SCI LF Open qui a permis de financer une acquisition :

Type	Adresse	Surface (m²) de l'immeuble	Apport en capital de la SCPI	QP dans la SCI (%)
BUR	L'Open *27, rue Camille Desmoulins - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX* (voir descriptif page 3)	9 381 m²	8 490 000 €	15 %

À l'issue de cette augmentation de capital Multimmobilier 2 détient 15 % du capital de la SCI LF Open.

Investissement en Allemagne via la SCI LF Germany Retail

Ce trimestre votre SCPI a participé à l'acquisition de parts de la SCI LF Germany Retail :

Type	Adresse	Surface (m²) de l'immeuble	Apport en capital de la SCPI	QP dans la SCI (%)
COM	Quartier WEST - *Altendorfer Strasse 220 - ESSEN - ALLEMAGNE* (voir descriptif page 4)	11 776 m²	8 661 925 €	40 %

À l'issue de cette augmentation de capital Multimmobilier 2 détient 14,61 % du capital de la SCI LF Germany Retail.

Arbitrages

Type	Adresse	Surface (m²) de l'immeuble	% de vacance de l'actif	Prix de cession hors droits	QP SCPI (%)
MIXTE	*250, avenue des Grésillons - Bât. A 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE*	3 704 m²	0 %	5 000 000 €	50 %
BUR	*5, rue Casteja -92100 BOULOGNE-BILLANCOURT*	211 m²	100 %	1 060 000 €	100 %

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF)

31/12/2018

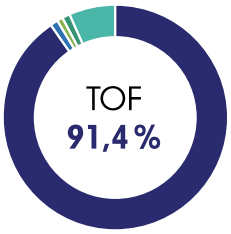

LOCAUX OCCUPÉS

- **91,4 %** Taux d'Occupation Financier
- **0,2 %** Sous franchise

LOCAUX VACANTS

- **0,3 %** Sous promesse de vente
- **0,4 %** Travaux en restructuration
- **7,7 %** En recherche de locataires

TOF au 30/09/2018
90,1 %

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE (TOP)

30/09/2018	31/12/2018
92,2 %	**92,7 %**

SITUATION LOCATIVE AU 31/12/2018

Nombre d'immeubles en direct **110**	Nombre d'immeubles via des SCI **52**
Surface en exploitation **249 609 m²**	Loyers encaissés au cours du trimestre **4 571 750 €**

RÉPARTITION DU PATRIMOINE (EN VALEUR VÉNALE)

RÉPARTITION SECTORIELLE

- **74,26 %** Bureaux
- **19,73 %** Commerces
- **2,13 %** Entrepôts
- **3,13 %** Résidences gérées
- **0,75 %** Activités

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

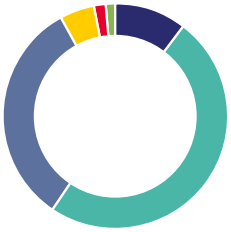

- **10,53 %** Paris
- **48,96 %** Île-de-France
- **32,71 %** Régions
- **4,92 %** Allemagne
- **1,52 %** Pays-Bas
- **1,35 %** Irlande

Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du document d'information clé, du dernier rapport annuel et de la note d'information et de son actualisation le cas échéant, et notamment des frais et des risques, disponibles sur le site www.la-francaise.com ou sur simple demande : La Française AM Finance Services – Service relations clientèle – 01 53 62 40 60.

LES INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE EN FRANCE

15, rue Pasteur
LEVALLOIS-PERRET (92)

1 716 m²

Situé en plein cœur de Levallois-Perret, l'immeuble bénéficie de la proximité avec la station « Anatole France » de la ligne 3 du métro à 4 minutes à pied. Lourdement restructuré et surélevé de 2 étages en 2008, cet actif développe une surface utile de 1 716 m² de bureaux et bénéficie de 12 emplacements de parking en sous-sol. Il offre au locataire des prestations de qualité ainsi que de grandes terrasses aménagées aux R+2 et R+3. Entièrement loué à Maesa dans le cadre d'un bail ferme (échéance septembre 2024). Acquis pour 16,5 M€ AEM*.

***Détenu à** 55 % par Multimmobilier 2 et 45 % par Eurofoncière 2.*

L'OPEN
27, rue Camille Desmoulins
ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

9 381 m²

Situé à l'entrée d'Issy-les-Moulineaux, à proximité immédiate de la gare RER - Issy / Val-de-Seine et de la future station « Issy-RER » de la ligne 15 sud du Grand Paris Express, cet immeuble développe une surface de bureaux de 9 381 m² sur 9 niveaux en superstructure et dispose de 204 emplacements de parkings en sous-sol. Conçu par le cabinet d'architectes Vigneron et livré en 1999, cet actif a fait l'objet d'une restructuration lourde en 2016 réalisée par Icade qui en a fait son siège. Il offre de nombreux services de qualité : un restaurant d'entreprise aménageable en espace de travail, un espace conçu pour les conférences, une conciergerie et des terrasses aménagées. Intégralement loué à Icade dans le cadre d'un bail ferme de 6 ans. Acquis pour 105,9 M€ AEM*.

***Acquis par la SCI LF Open, dont le capital au 31/12/2018 est détenu par** LF Grand Paris Patrimoine (35 %), Épargne Foncière (35 %), Multimmobilier 2 (15 %), Sélectinvest 1 (10 %) et Eurofoncière 2 (5 %).*

**AEM : Acte en Main (tout frais d'acquisition inclus).*

L'INVESTISSEMENT DU TRIMESTRE EN ALLEMAGNE

QUARTIERWEST
Altendorfer Strasse 220
ESSEN - ALLEMAGNE

11 776 m²

Situé dans la région urbaine d'Essen et jouxtant le siège du groupe Thyssen, ce retail park achevé fin 2018 développe une surface de 11 776 m². L'ensemble est entièrement loué à 6 locataires avec des baux de longue durée. Le bâtiment s'élève sur deux niveaux comprenant des espaces de vente de 460 à 4 500 m² au rez-de-chaussée, ainsi qu'un hôtel économique aux deux étages supérieurs. Acquis pour 33 M€ AEM*.

COMMERCE

***Acquis par la SCI LF Germany Retail dont le capital au 31/12/2018 est détenu par** Épargne Foncière (14,52 %), LF Europimmo (50,55 %), Europimmo Market (20,31 %) et Multimmobilier 2 (14,61 %).*

**AEM : Acte en Main (tout frais d'acquisition inclus).*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

FISCALITÉ

Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions fiscales françaises actuellement applicables et ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel. L'attention de tous les investisseurs est attirée sur le fait que la taxation des plus-values et revenus éventuels est dépendante de leur situation fiscale personnelle et, qu'elle peut évoluer au cours de la période de détention des parts de la SCPI.
Une note synthétique est également disponible sur www.la-francaise.com

Déclaration de revenus

Chaque année votre société de gestion vous adresse l'ensemble des éléments nécessaires à la déclaration de vos revenus afférant à votre SCPI au titre de l'année précédente.

Fiscalité sur les produits financiers pour les personnes physiques résidant en France

Aux revenus fonciers s'ajoutent éventuellement des revenus financiers. Ils peuvent être produits par les liquidités de la SCPI, par des dépôts de garantie placés sur des comptes bancaires productifs d'intérêts mais également par les dividendes que la SCPI peut percevoir de participations qu'elle détient dans des OPCI ou équivalents étrangers. Ces revenus sont soumis à la fiscalité des revenus de capitaux mobiliers.
Depuis le 1er janvier 2018, ces revenus financiers font l'objet de plein droit d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat tax) au taux de 12,8%, auquel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17,2% soit, une taxation globale à 30%. Il convient de préciser que, l'abattement de 40% sur les dividendes n'est pas applicable et que les dépenses engagées pour l'acquisition ou la conservation des revenus ne sont pas déductibles au même titre que la CSG.
Les contribuables y ayant intérêt peuvent toutefois opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, étant précisé que cette option est globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année (CGI, art. 200 A, 2 nouveau). Cette option est exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Les revenus financiers continuent de donner lieu, lors de leur versement, à un prélèvement forfaitaire non libératoire (« PFNL »), qui est effectué à la source par la société de gestion. Le taux du prélèvement est désormais abaissé à 12,8%.
Il est à noter également que les revenus financiers ne seront pas impactés par le nouveau dispositif fiscal de prélèvement à la source, applicable dès le 1er janvier 2019, car comme nous l'avons précisé au préalable, ils font déjà l'objet d'un prélèvement forfaitaire non-libératoire pour la majorité des contribuables.

Pour les revenus financiers de source étrangère, l'impôt retenu à la source est imputé sur l'imposition forfaitaire dans la limite du crédit d'impôt auquel il ouvre droit dans les conditions prévues par les conventions internationales.
Par exception, les contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à certains montants conservent la possibilité de demander à être dispensés de PFNL. Il est rappelé que ces montants sont fixés :
- à 50 000 € (contribuable célibataires, divorcés ou veufs) et 75 000 € (contribuables soumis à imposition commune) pour le PFNL sur les dividendes et,
- à respectivement 25 000 € et 50 000 € pour le PFNL sur les produits de placement à revenu fixe.

Pour être prise en compte au titre d'une année, la demande de l'associé doit être adressée à la Société de gestion, accompagnée d'une attestation sur l'honneur précisant qu'il satisfait aux conditions de revenu, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la perception des revenus.

Fiscalité des plus-values immobilières pour les personnes physiques résidant en France

Le paiement de l'impôt éventuellement dû lors de la cession d'un immeuble détenu par une SCPI est assuré dès la signature des actes, et ce pour le compte de chacun des associés soumis à l'impôt sur le revenu à proportion de son nombre de parts. Aussi, convient-il de communiquer à la société de gestion toute modification du régime fiscal auquel est assujetti le titulaire de parts (particulier résident, non résident, personne morale IS, BIC etc.).
Les plus-values réalisées sont soumises à l'impôt sur le revenu au taux de 19% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%.
Pour les immeubles cédés par la SCPI et pour les parts cédées par les associés, les taux d'abattement sur les plus-values, ci-dessous, sont :

	Taux d'abattement	
Durée de détention	**Impôt sur le revenu**	**Prélèvement sociaux**
Jusqu'à 5 ans	0%	0%
De la 6e à la 21e année	6% (96%)	1,65% (26,4%)
22e année	4% (4%)	1,67% (1,6%)
De la 23e à la 30e année	-	9% (72,0%)
Total	**(100%)**	**(100%)**

VOS PARTS DE SCPI

Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel, de la note d'information, de son actualisation le cas échéant, et notamment des frais et des risques, et du document d'informations clés, disponibles sur le site www.la-francaise.com ou sur simple demande à : La Française AM Finance Services – Service relations clientèle – 01 53 62 40 60 – produitsnominatifs@la-francaise.com

Traitement des souscriptions

L'enregistrement des « bulletins de souscription » est soumis au renseignement exhaustif du dossier de souscription comprenant : le bulletin de souscription signé et dûment rempli, un relevé d'identité bancaire, une copie de la CNI ou du passeport en cours de validité, un justificatif de domicile daté de moins de trois mois et le règlement du montant de la souscription par virement ou chèque libellé à l'ordre de la SCPI. Des éléments complémentaires pourront être requis en fonction de critères liés à l'intermédiaire, au montant de la souscription et au lieu de résidence du souscripteur.

Délai de jouissance

L'acquéreur de nouvelles parts bénéficie des revenus afférents à celles-ci à compter d'une date postérieure à celle de son acquisition. Le délai correspondant peut varier selon les SCPI (Cf. rubrique « Collecte et marché des parts » de votre SCPI).

Acompte sur dividende : les distributions de dividendes s'effectuent au prorata des droits et de la date d'entrée en jouissance des parts.

Distributions de réserves (plus-values…) : les distributions de plus-values s'effectuent aux associés détenant des parts au jour de la distribution.

Modalités de versement

Les acomptes trimestriels sont généralement versés le dernier jour ouvré du mois suivant la fin du trimestre civil pour les SCPI d'entreprise.

Trimestres/Semestres	Date de versement
1er trimestre (Janv.-Fév.-Mars)	Fin avril
2e trimestre (Avr.-Mai-Juin)	Fin juillet
3e trimestre (Juill.-Août-Sept.)	Fin octobre
4e trimestre (Oct.-Nov.-Déc.)	Fin janvier

Les acomptes semestriels sont généralement versés le dernier jour ouvré du mois suivant la fin du semestre civil pour les SCPI d'habitation.

1er semestre (Janvier à juin)	Fin juillet
2e semestre (Juillet à décembre)	Fin janvier

Modalités de retraits et cessions

Dans le cas d'une SCPI à capital fixe

Le prix de vente et/ou d'achat, est établi au terme de chaque période de confrontation des ordres de vente et d'achat, recueillis sur le carnet d'ordres par la société de gestion. Toutes ces informations figurent sur le site www.la-francaise.com.

Dans le cas d'une SCPI à capital variable (régime de la plupart des SCPI gérées par le groupe La Française)

Les prix pratiqués demeurent le prix de souscription payé par l'acquéreur et publié par la société de gestion. La valeur de retrait correspondante (égale au prix de souscription net de la commission de souscription HT) est en principe perçue par l'associé qui se retire en contrepartie d'une souscription nouvelle. Le mécanisme est communément appelé « retrait/souscription » :
Les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elles sont, dès réception, inscrites sur le registre des demandes de retrait et sont satisfaites par ordre chronologique d'inscription.
- La validité de la demande induit de définir clairement : l'identité du ou des vendeurs, le nom de la SCPI concernée, le nombre de parts à céder et la valeur de retrait correspondante par part. La demande sera enregistrée à la date de réception et d'horodatage de la demande initiale (précisant les points énoncés ci-avant). La confirmation du retrait intervient à date de réception du dernier document permettant de valider la demande de retrait.
- En cas de nantissement des parts à céder la réception en nos services de la main-levée de l'organisme bancaire (totale ou conditionnée) libérant le nantissement est requise.

Cession directe entre associés

Tout associé a la possibilité de céder directement ses parts à un tiers. Cette cession, sans l'intervention de la société de gestion, s'effectue sur la base d'un prix librement débattu entre les parties. Dans ce cas, il convient de prévoir le montant des droits d'enregistrement (5%) et le forfait statutaire dû à la société de gestion pour frais de dossier (par bénéficiaire ou cessionnaire).

Certaines de ces opérations sont soumises à l'agrément de la société de gestion dans les conditions prévues aux statuts de la SCPI.

RISQUES SCPI

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine.

Risque de perte en capital : la SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti.

Risque de marché immobilier : comme tout investissement, l'immobilier présente des risques: risques de gestion discrétionnaire, de contrepartie (locataire,…), d'absence de rendement ou de perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI.

Risques liés aux investissements à l'étranger :
Pour les SCPI investissant en Europe, le rendement pourrait être impacté :

1/ par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle détiendra des actifs et/ou l'existence ou pas de conventions fiscales que la France aurait pu conclure avec eux
2/ par d'éventuels coûts de change en cas d'investissement hors de la zone euro.

Risque de liquidité : la SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers, et la revente des parts n'est pas garantie par la SCPI. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI.

Risque lié au crédit : l'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que la SCPI peut recourir à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.

SOUSCRIPTIONS À CRÉDIT DE PARTS DE SCPI

Crédit : l'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de SCPI n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. Le souscripteur ne doit pas se baser sur les seuls revenus issus de la détention de parts de SCPI pour honorer les échéances du prêt compte tenu de leur caractère aléatoire. En cas de défaut de remboursement, l'associé peut être contraint à vendre ses parts de SCPI et supporter un risque de perte en capital. L'associé supporte également un risque de remboursement de la différence entre le produit de la cession des parts de la SCPI et le capital de l'emprunt restant dû dans le cas d'une cession des parts à un prix décoté.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, le Groupe La Française a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, le Groupe La Française se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle.

RESTRICTION US PERSON

La loi « Dodd Franck » entrée en vigueur impose aux sociétés de gestion comme à l'ensemble des autres acteurs du marché français des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits.

Plus particulièrement, La Française Real Estate Managers ne peut plus commercialiser ses parts de SCPI à des associés et clients relevant, de par leur lieu de résidence, de la législation des États-Unis d'Amérique.

La Française Real Estate Managers est donc dans l'impossibilité d'enregistrer sur les registres des SCPI les souscriptions émanant de clients qui rentreraient dans cette catégorie. Définition des US person :
http://lfgrou.pe/usperson

DONNÉES ASSOCIÉS

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse, …) :
- merci de nous adresser votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement (RIB – justificatif de domicile) ;
- vous pouvez également effectuer ces demandes de modification via votre espace dédié extranet **https://www.lfgrou.pe/clients** (Rubrique MES INFORMATIONS – MODIFIER MES COORDONNÉES).

Pour bénéficier de votre espace extranet dédié, compléter directement vos informations en ligne cliquez sur le lien **http://lfgrou.pe/digital** et complétez le formulaire. Un email vous sera adressé qui vous permettra d'obtenir par sms votre code d'accès.

RGPD / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement LF REM pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale.
Veuillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Dans ce cadre, vous pouvez contacter la société Groupe La Française à tout moment par courrier en écrivant à l'adresse suivante : Groupe La Française – Délégué à la Protection des données - 128, boulevard Raspail - 75006 Paris, ou par mail à dpo@la-francaise.com

Les porteurs sont informés qu'une information détaillée dans le cadre de la Directive Européenne Solvabilité 2 (2009/138/CE) peut être transmise aux investisseurs relevant du Code des Assurances afin de satisfaire uniquement à leurs obligations prudentielles. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

LEXIQUE

CAPITALISATION : son montant est obtenu en multipliant le nombre de parts sociales par le prix acquéreur (ou prix de souscription) de chacune d'elles à une date donnée.

EFFET DE LEVIER : le recours à l'endettement bancaire ou effet de levier induit est autorisé dans les limites rappelées à la note d'information de chaque SCPI.

NANTISSEMENT DES PARTS : les associés ayant financé l'acquisition de leurs parts à crédit ont généralement consenti leur nantissement, à titre de garantie, au bénéfice de l'établissement bancaire prêteur. Au terme de la durée de l'emprunt, et/ou après son remboursement, l'associé doit solliciter sa banque afin que celle-ci lui délivre la "mainlevée du nantissement". Ce document est à communiquer à la société de gestion afin de procéder aux modifications administratives correspondantes.

TAUX D'OCCUPATION : taux de remplissage de la SCPI, calculé en fonction des loyers ou en fonction des surfaces.
- **En fonction des loyers : il s'agit du taux d'occupation financier (TOF),** l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division :
  - du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices de loyers ;
  - par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.
- **En fonction des surfaces : il s'agit du taux d'occupation physique (TOP).** Il se détermine par la division :
  - de la surface cumulée des locaux occupés ;
  - par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

TAUX DE DISTRIBUTION (DVM) : dividende annuel brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées), rapporté au prix de part acquéreur moyen de l'année n pour les SCPI d'entreprises. Pour les SCPI d'habitation le prix de part correspond au prix acquéreur en vigueur au moment de la souscription.

TRI (TAUX DE RENTABILITÉ INTERNE) : taux annualisé sur une période donnée avec, à l'entrée, le prix de souscription constaté en début d'exercice de la période considérée ; sur la période, les revenus distribués (en tenant compte des dates de perception) et à terme, le dernier prix cédant ou la valeur de retrait constatée.

VALEUR DE RÉALISATION : valeur vénale du patrimoine résultant des expertises réalisées, augmentée de la valeur nette des autres actifs.

VALEUR DE RECONSTITUTION : valeur de réalisation majorée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine.

VALEUR DE RETRAIT : prix de souscription de la part au jour du retrait diminué des frais de souscription.